

DELIBERATION

6/ 30-09-25 / C

Le 30 septembre 2025

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet SPIC Mobilité : vote du budget

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	33	Membres représentés :	5

Date de convocation : 16 septembre 2025

PRESENTS :

MMES CASTON J., DUBOIS C., BRUNIAU S., MARION C., MANTONNIER N., BERNARD E., GEAY MC., JACQUOT C., BRUN F.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., SERRET J., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., CHAVE P., MANTONNIER L., FAURE JE., AURIAS C., PEYRET JM., SAYN L., BOUVIER JM., COTTON D., GILIES D., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

MMES CHALEAT R., DAMBRINE F., FLICK J., ZONTINI E.
MR FAYARD F.

ABSENTS EXCUSES :

MMÈ GRANGEON S.
MRS BOUCHET JL., JAVELAS T., VILLIOT D., COURTIAT G., DESSENNE M., RIOU J.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Jean Marc Bouvier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe SPIC mobilité pour l'exercice 2025 transmis aux conseillers communautaires,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter :

- le budget annexe SPIC mobilité 2025 tel que présenté :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	50 000	0	50 000
RECETTES DE L'EXERCICE	50 000	0	50 000

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, ronde des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20250930-6-30-09-25-C-BF
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

DELIBERATION
6/ 30-09-25 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Adopte le budget annexe SPIC mobilité 2025 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-avant
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Secrétaire de séance

Jean Marc BOUVIER



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

24 OCT. 2025